

République Française

*Ministère de l'Écologie, de l'Énergie,
du Développement durable et de la Mer
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le Climat*

Le Secrétariat d'État chargé des Transports

Paris, le 29 juillet 2010

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

La DGAC a été mandatée par le Gouvernement pour mener des négociations avec les organisations syndicales représentatives des personnels afin de mettre au point un nouveau protocole d'accord pour la période 2010-2012.

A l'issue de ces négociations, un texte final a été mis au point, le 22 juillet 2010.

Les présents signataires conviennent que ce texte, joint au présent relevé de conclusions, est celui du nouveau protocole pour la période 2010-2012 soumis à la signature des syndicats représentatifs de la DGAC et qu'il marque donc la fin des négociations.

Fait à Paris, le 29 juillet 2010

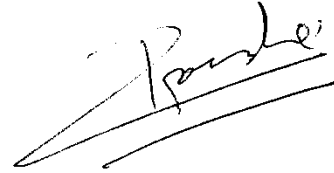
*Hôtel Le Play
40, rue du Bac 75007 Paris*

Le Secrétaire d'Etat
chargé des Transports



Dominique BUSSEREAU

Le Directeur Général de
l'Aviation Civile



Patrick GANDIL

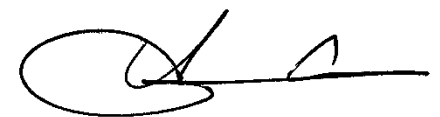
Pour le SNAC CFTC :



Pour le SNCTA :



Pour le SNPL-DGAC :

P/O
ERIC TOURNIER


Pour le SPAC-CFDT :



Pour l'USAC-CGC-AC :



Pour le SNIAC/AIPC :



Kabane T.

Pour l'UTCAC :



A. BELLARD